

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 22 juillet 2015 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affouage 2015
- Bail de location des terrains communaux à l'ACCA
- Convention de location du rez-de-chaussé du Foulon à l'ACCA
- Convention de location des fours communaux à l'Association pour la protection et la rénovation des fours
- Convention de groupement de commandes avec la CCB et les communes membres intéressées pour l'optimisation des bases fiscales
- Location de licence IV
- Tarifs des produits du service Tourisme
- Restauration scolaire 2015-2016
- Projet Educatif Territorial 2015-2017
- Mise en concurrence pour une étude de pré faisabilité pour un aménagement hydroélectrique sur le torrent de Granon
- Décisions modificatives n° 1

Val-des-Prés, le 16 juillet 2015
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-deux juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONONO, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Karine RESSANT à Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande que soit rajouté un point à l'ordre du jour concernant les demandes de secours d'urgence suite aux intempéries du 17 juillet 2015 qui ont provoqué l'engravement de la Clarée par les torrents du Fouillara et du Cratourié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour du présent conseil municipal, relative à des demandes de secours d'urgence.

Affouage 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes, pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la parcelle 19 et en demande délivrance à l'ONF,

- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir : MM. Bernard VACHET, Thomas ASCHETTINO, Aldo DOLCI, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-145.1 du Code Forestier
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 30 septembre 2016, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent,
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément au Code Forestier, de la manière suivante : un lot par feu, domicile fixe et réel dans la commune,
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 30 € par lot.

Bail de location des terrains communaux à l'ACCA

Après avoir pris connaissance du projet de bail, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote, MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN), décide :

- de renouveler le bail de chasse avec l'A.C.C.A. pour une durée de 12 ans,
- fixe le tarif de location à 1.000 € pour la 1^{ère} année 2015 et prévoit que le loyer sera indexé chaque année sur l'indice INSEE du coût des loyers,
- institue le principe de deux corvées annuelles, soit 2 fois 4 heures par chasseur, à effectuer pour le nettoyage et l'entretien des sentiers,
- fixe le montant de la pénalité due par l'A.C.C.A. en cas de non réalisation de la corvée, à 2 fois 4 heures par chasseur au prix du SMIC horaire,
- autorise le 2^{ème} adjoint à signer le bail de chasse avec le Président de l'A.C.C.A.

Convention de location du rez-de-chaussée du Foulon à l'ACCA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la location du 1er niveau du Foulon à l'ACCA pour une durée de 1 an à compter du 1er juillet 2015,
- précise qu'aucun chantier de travaux ne pourra être entrepris sans l'accord de la municipalité,
- décide de ne pas fixer de loyer, compte tenu de l'état dégradé du local,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Convention de location des fours communaux à l'Association pour la protection et la rénovation des fours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la reconduction pour une année de la convention d'occupation à titre précaire et gratuit des fours du Serre, de Pra premier et de La Draye à l'Association de rénovation et de protection des fours,
- précise qu'aucun chantier de travaux ne pourra être entrepris sans l'accord de la municipalité,
- autorise le Maire à signer la convention.

Convention de groupement de commandes avec la CCB et les communes membres intéressées pour l'optimisation des bases fiscales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de la convention de groupement de commandes annexée ci-après,
- autorise monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que toutes pièces administratives et comptables nécessaires au bon déroulement de ce groupement, précise que les frais de fonctionnement du groupement sont supportés par le coordonnateur.

Location de licence IV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer la licence de boissons n° IV à M. Gérard LAMASSE, exploitant du bar des Alpains, pour la période du 1er juillet 2015 au 31 octobre 2015,

Tarifs des produits du service Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs suivants pour les produits mis en vente au service Tourisme :

CATEGORIES	PRIX PUBLIC
<u>Livrets jeux</u> : - 1er livret	2 €
- suivants	1 €
<u>Topoguides</u> : - Une semaine en Clarée	3 €
- Sentier d'observation des paysages	5 €
- Une promenade à Montgenèvre	6,50 €
- Jardins et choulières en Briançonnais	6,50 €
- Le petit patrimoine de Névache	6,50 €
- Le petit patrimoine de Val-des-Prés	6,50 €
- Les alentours de Briançon à pied	14,50 €
<u>Location des audioguides aux particuliers</u> : - pour une visite	5 €
- pour deux visites	9 €
- caution (ou CNI)	150 €
<u>Location des audioguides aux groupes</u> : - 1 ^{er} audioguide	5 €
- 2 ^{ème} audioguide	4 €
- 3 ^{ème} et suivants	3 €
- caution	150 €
Carte postale	1 €
Magnet et décapsuleur	3 €
Visite guidée	3 €
Visite guidée tarif réduit	2 €
Visite guidée hiver (3 h)	5 €

Restauration scolaire 2015-2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (M. Thierry AIMARD vote contre, M. Emile ROMAN s'abstient) :

- approuve l'instauration d'un repas fourni chaque jour par les familles et tiré du sac, dans le cadre de la restauration scolaire,
- maintient l'accueil du temps repas au rez-de-chaussée des Arcades, ainsi que les deux personnes d'encadrement durant le 1^{er} trimestre, dans l'attente de connaître la fréquentation,
- fixe le prix de l'inscription à 1 € par jour et par enfant.

Projet Educatif Territorial 2015-2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- précise que le PEdT élaboré en commun avec Névache et Monêtier les Bains, est réalisé en ce qui concerne Val-des-Prés, pour l'ensemble du regroupement pédagogique Val-des-Prés/Les Alberts,
- autorise le Maire à signer le PEdT et la convention avec l'Etat permettant de bénéficier du fonds de soutien aux communes, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Mise en concurrence pour une étude de préféabilité pour un aménagement hydroélectrique sur le torrent de Granon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à solliciter plusieurs bureaux d'études pour la réalisation d'une étude de préféabilité en vue d'un éventuel aménagement hydroélectrique du torrent de Granon.

Décisions modificatives n° 1

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	+ 11.943,35 €	+ 11.943,35 €
66111 : Intérêts d'emprunts	+ 760,00 €	
7351 : Taxe sur l'électricité		+ 11.183,35 €
7398 : Reversement TCCFE	+ 11.183,35 €	
74127 : Dotation nationale péréquation		+ 760,00 €
Section d'investissement :	+ 14.530,00 €	+ 14.530,00 €
1641-0001 : Capital d'emprunts	+ 1.530,00 €	
2312-124 : Travaux de voirie	+ 29.060,00 €	
2312-160 : Travaux digue du Rosier	- 16.060,00 €	
1322-124 : Subvention Conseil Régional		+ 14.530,00 €

Demands d'aides d'urgence pour le rétablissement de l'espace de mobilité de la Clarée suite aux intempéries du 17 juillet 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite de la part du Conseil Départemental et du Conseil Régional une aide d'urgence la plus élevée possible pour dégager les matériaux charriés dans la Clarée lors de l'orage du 17 juillet 2015. Le montant des travaux est estimé à 19.270 € HT.

Val-des-Prés, le 29 juillet 2015
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

